

TARIFS 2014 /2015
DE MISE A DISPOSITION DE L'ESPACE DES AUGUSTINS
(délibération de la Commission Permanente du 29 septembre 2014)

Quatre catégories	1 : Association ou partenaire culturel dont le projet a été retenu par le Conseil Général dans le cadre d'un appel à projets ou sur décision du Président+ADDA+établissements scolaires+OCCE	2 : Association ou partenaire culturel organisant une action identifiée subventionnée par le Conseil Général	3 : Association ou partenaire culturel souhaitant diffuser son propre programme à l'Espace des Augustins	4 : Autre organisme hors domaine de la culture souhaitant louer la salle de l'Espace des Augustins (ex : banque, assurance,...)
Tarif	Gratuité	½ tarif*	½ tarif	Plein tarif
Présence au programme de l'Espace des Augustins	Intégré au programme de l'Espace des Augustins	Intégré au programme de l'Espace des Augustins	Hors programme de l'Espace des Augustins	Hors programme de l'Espace des Augustins
Communication	Communication Conseil Général	Communication Conseil Général	Communication à la charge de l'association	Communication à la charge de l'association
Billetterie	Conseil Général	Association	Association	Association
Conditions de mise à disposition	/	Mise à disposition prévue conjointement lors de la composition du programme	Après approbation du Président si disponibilité du lieu et du personnel et si respect du cahier des charges de l'Espace des Augustins	Sur décision du Président si disponibilité du lieu et du personnel et si respect du cahier des charges de l'Espace des Augustins
Conditions particulières	/	Mention dans les conventions de l'aide supplémentaire correspondant au montant de la mise à disposition	/	/

* Le montant équivalant au demi-tarif est valorisé en tant que subvention en nature dans le cadre de la convention annuelle avec l'association.

Les tarifs en vigueur pour la saison 2014/2015 sont les suivants :

- forfait journalier de base salle de spectacle : **1 200€**,
- forfait journalier de base salle d'exposition : **600€**,
- forfait hebdomadaire salle de spectacle ou salle d'exposition : **2 000€**,
- heure régisseur : **22€**

Le Président,

Jean-Michel BAYLET